



**PROJET D'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
Du 11 avril 2022 à 19h30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MARS 2022
4. CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1 Approbation des comptes payés et à payer du mois de mars 2022
 - 5.2 Dépôt du rapport d'audit – transmission des rapports financiers
 - 5.3 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et le rapport des auditeurs externes pour l'année se terminant le 31 décembre 2021
 - 5.4 Résolution d'adjudication relativement à une émission d'obligations à la suite d'une demande de soumissions publiques
 - 5.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 726 000 \$ qui sera réalisé le 22 avril 2022
 - 5.6 Résolution – transfert d'une partie du surplus non affecté au surplus affecté « Aqueduc »
 - 5.7 Résolution - renouvellement du contrat d'assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 Résolution - adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie
7. VOIRIE ET TRANSPORT
 - 7.1 Résolution – ressources humaines
 - 7.2 Résolution – pavage conjoint sur le pont des Trois-Roches
 - 7.3 Résolution – acquisition d'une souffleuse à neige Vohl DV-1104
 - 7.4 Résolution – présentation d'un projet en coopération intermunicipale
 - 7.5 Résolution - vente de véhicules et d'équipements usagés
8. ENVIRONNEMENT (HYGIÈNE DU MILIEU)
 - 8.1 Résolution - utilisation des services d'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour les projets de taxes d'accise
 - 8.2 Résolution - acceptation de demandes de financement pour le remplacement d'une installation septique
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 Résolution – appui à la demande soumise à la CPTAQ par Construction Claude Gagnon inc.
 - 10.2 Résolution - autorisation de vente d'une parcelle du lot 5 673 966
 - 10.3 Avis de motion et projet de règlement no 455 – Règlement numéro 455 modifiant le règlement de zonage no 232 afin de permettre les bâtiments en forme de dôme ou d'arche recouverts de polyéthylène tissé et modifiant le règlement de construction en conséquence
 - 10.4 Résolution – position relative au contrat de fourniture de la biomasse pour le réseau de chaleur
11. LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES
 - 11.1 Contributions et adhésions par la municipalité
12. VARIA
13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE